



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE D'AJOURNEMENT MARDI 18 AVRIL 2023 À 20 H 30

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 18 avril 2023 à 20 h 30, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

23-04-061

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

23-04-062

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre avec correction aux résolutions suivantes :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

• **23-03-042 - Acceptation des heures travaillées par les employés temporaires et à l'essai pendant le mois de février 2023**

Correction au nombre de journées travaillées :

« Claudette Ayotte

Préposée au bar/restaurant/quilles.....(2 au 6), (9 au 13), (16 au 20), (23 au 27) »

• **23-03-052 - Autorisation de présenter une demande de subvention auprès de Service Canada dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2023 »**

Correction au nombre d'étudiants embauchés :

- 1 coordonnateur aux emplois étudiants ;
- 5 moniteurs de camp de jour ;
- 2 animateurs en sports et loisirs.

23-04-063

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 23 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de correction mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance de correction mentionnée en titre tel que rédigé.

23-04-064

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE MARS 2023

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Secrétaire loisirs et culture.....Indéterminée

Kim Deschênes

Commis secrétaire DG (1 au 3), (6 au 8), (13 au 21)

Commis-secrétaire réception..... 9 et 10

Préposée au bar-restaurant-quilles..... 18 et 19

Rija Randriambololona

Opérateur-concierge.....2, 4, 5, 8, 9, 11, 12, (15 au 18), (22 au 25), (29 au 31)

Martine Pilon

Opérateur-concierge.....(1^{er} au 31)

Claudette Ayotte

Préposée au bar/restaurant/quilles(1^{er} au 31)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

23-04-065

**EMBAUCHE DE MME IMEN NSIRI À TITRE DE SALARIÉE À L'ESSAI AU POSTE DE
COMMIS-SECRÉTAIRE - SERVICE ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé pour combler les besoins en remplacement ou en surcroît de travail des employés réguliers au service administratif de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Imen Nsiri possède les qualifications et l'expérience requises ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Imen Nsiri à titre de salariée à l'essai au poste de commis-secrétaire au Service administratif à compter du 12 avril 2023, et ce, en conformité avec les conditions stipulées à la convention collective.

23-04-066

**EMBAUCHE DE MME MANON MONGEAU À TITRE D'EMPLOYÉE TEMPORAIRE AU
SERVICE ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait autorisé par la résolution 21-02-036/22-03-079 l'embauche de Mme Manon Mongeau comme employée à l'essai au Service administratif ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mongeau a accumulé plus de 150 jours de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Manon Mongeau à titre d'employée temporaire au Service administratif à compter du 11 février 2023, et ce, en conformité avec les conditions stipulées à la convention collective.

23-04-067

**EMBAUCHE DE M. SERGE LAMOUREUX AU POSTE D'HORTICULTEUR POUR LA
SAISON 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Ville estime important l'embellissement de la municipalité et qu'elle investit chaque année des sommes pour maintenir celle-ci fleurie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Lamoureux a satisfait aux exigences du poste d'horticulteur lors des saisons estivales 2021 et 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande de réembaucher de M. Serge Lamoureux pour la saison 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

D'AUTORISER l'embauche de M. Serge Lamoureux au poste d'horticulteur pour une durée déterminée à compter du 27 mars 2023 jusqu'au 14 octobre 2023, pour la prochaine saison estivale selon un horaire variable de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 26,72 \$.

23-04-068

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE MUTUELLE DE TERMINAISON D'EMPLOI, TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de convenir d'une entente de terminaison d'emploi avec l'employé n° 61-0512 ;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente, transaction et quittance a été négociée conformément aux barèmes donnés par le conseil municipal lors de la rencontre du 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se déclare satisfait des termes de cette entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE MANDATER ET D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir de celle-ci, le directeur général adjoint, à signer au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, à titre de mandataire dûment autorisé, l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance avec l'employé n° 61-0512 et tout autre document nécessaire afin de lui donner plein effet.

23-04-069

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE MARS 2023 TOTALISANT 659 087,33 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mars 2023 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21946 à 21949 inclusivement

Pour la somme de : 1 774,95 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 504778 à 504887 inclusivement

Pour la somme de :278 864,65 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 6837 à 6924 inclusivement

Pour la somme de :238 398,35 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Bordereau des salaires

Salaires semaines 8 à 12 inclusivement

Pour la somme de : 140 049,38 \$

Grand total : 659 087,33 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de mars 2023 totalisant 659 087,33 \$.

23-04-070

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 mars 2023.

23-04-071

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 1 995,09 \$ À MME MARIE-PIERRE PELLETIER ET M. ÉTIENNE FORTIER (PREMIER EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 277-1, un crédit de taxes foncières est accordé aux propriétaires d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle maison implantée sur le terrain situé au 104, rue des Sapins se qualifie au programme de crédit selon l'article 4.1 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 couvrant ainsi le premier exercice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 995,09 \$ à Mme Marie-Pierre Pelletier et M. Étienne Fortier correspondant à 65 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

23-04-072

AUTORISATION DE PAIEMENT À SOUS-POSTE TRANSPORT DE VRAC MATAGAMI-QUÉVILLON POUR LES SERVICES DE CAMION DE DÉNEIGEMENT DU 1^{ER} AU 31 MARS 2023 – 9127,50 \$ AVANT TAXES



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a recours aux services du Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour les opérations d'enlèvement de la neige sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon nous a fait parvenir la facture 3322 pour les services de camion de déneigement du 1^{er} au 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 9127,50 \$ avant taxes à Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour les services de camion de déneigement du 1^{er} au 31 mars 2023.

23-04-073

OCTROI DU CONTRAT DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX SOUTERRAINES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR 2023 – 19 229 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de WSP Canada Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE cette firme effectue le suivi depuis plusieurs années et que les travaux sont réalisés à notre entière satisfaction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat du suivi environnemental des eaux souterraines du LEET à la firme WSP Canada Inc. au coût de 19 229 \$ avant taxes pour l'année 2023.

23-04-074

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT À VISAGES RÉGIONAUX INC. POUR LES HONORAIRES RELATIFS À L'IMPLANTATION DE LA CAMPAGNE DE L'IMAGE DE MARQUE 2022 – 21 060,94 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville octroyait par la résolution 22-02-060 à la compagnie Visages régionaux inc. le contrat de service pour l'implantation de la campagne de l'image de marque 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Visages régionaux inc. nous a fait parvenir la facture 19172 (facture 2 de 2) pour les honoraires relatifs à l'implantation de la phase 2 de la campagne de l'image de marque 2022 conformément au devis 1100 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

D'AUTORISER le paiement de 21 060,94 \$ avant taxes à Visages régionaux inc. pour les honoraires relatifs à l'implantation de la phase 2 de la campagne de l'image de marque 2022.

23-04-075

OCTROI À VISAGES RÉGIONAUX INC. DU CONTRAT DE SERVICES POUR L'IMPLANTATION DE LA CAMPAGNE D'ATTRACTIVITÉ 2023 ET AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DES HONORAIRES – 35 000 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-01-015, le conseil municipal autorisait la signature d'un contrat de services professionnels avec Visages régionaux inc. pour le projet de « Création de l'image de marque territoriale », et ce, afin de renforcer son pouvoir d'attraction et de rétention en agissant sur le sentiment d'appartenance et de fierté locale ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-02-060, le conseil municipal autorisait la signature d'un contrat de services professionnels avec Visages régionaux inc. pour l'implantation de la campagne de l'image de marque 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail réalisé par Visages régionaux inc. et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de poursuivre les travaux avec cette entreprise pour l'implantation de la campagne d'attractivité 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10.5 du Règlement 289 - Gestion contractuelle stipule que tout contrat de service dont la dépense est supérieure à 50 001 \$, mais inférieure au seuil obligeant d'aller en appel d'offres public, peut être conclu de gré à gré lorsqu'il est dans l'intérêt de la Ville de le faire ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Visages régionaux inc. nous a déjà fait parvenir les factures 19177 et 19178 pour le premier versement des honoraires dus à la signature du contrat de services pour l'implantation de la campagne d'attraction 2023 conformément aux devis 1149 et 1150 et représentant 50 % du contrat soit 35 000 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la signature du contrat de services professionnels entre la Ville de Lebel-sur-Quévillon et Visages régionaux inc. pour l'implantation de la campagne d'attractivité 2023, et ce, en deux (2) phases :

- Phase 1 (Devis 1149) : 43 412,50 \$ avant taxes
- Phase 2 (Devis 1150) : 26 587,50 \$ avant taxes

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir le directeur adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement du premier versement de 35 000 \$ avant taxes à Visages régionaux inc. pour les honoraires relatifs à l'implantation de la campagne d'attraction 2023.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
23-04-076

AUTORISATION DE PAIEMENT À HYDRAU-MÉCANIC POUR LA RÉPARATION DE LA SURFACEUSE DU SENTIER GLACÉ - 8 246,48 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hydrau-Mécanic nous a fait parvenir la soumission 23-0078 pour la réparation du moteur de la surfaceuse « Zamboni » du sentier glacé ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 8 246,48 \$ avant taxes à Hydrau-Mécanic pour la réparation de la surfaceuse du sentier glacé.

23-04-077

AUTORISATION D'ACHAT DE SPECTACLES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire est en train de procéder à la sélection des spectacles pour l'année 2024 et que le conseil municipal a pris connaissance de l'ébauche de cette programmation ;

CONSIDÉRANT QUE les cachets ont considérablement augmenté dans la dernière année et que la Ville tient à maintenir 5 spectacles variés par saisons ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer les contrats relativement aux spectacles pour les saisons hiver et automne 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la signature desdits contrats, le conseil municipal doit autoriser l'achat des spectacles pour la somme de 92 375 \$, moins le montant de la subvention habituellement octroyée par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement en loisirs, culture et vie communautaire, en l'absence de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, à procéder à l'achat des spectacles pour les saisons hiver et automne 2024 ;

D'AUTORISER l'agente de développement en loisirs, culture et vie communautaire ou, en son absence, la directrice générale, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;

QU'advenant que des sommes doivent être déboursées avant l'octroi des budgets 2024, celles-ci soient puisées à même le surplus non affecté.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

23-04-078

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 326 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX ET D'INTÉRÊT COLLECTIF »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Linda Audet donne avis de motion aux fins de dépôt et d'adoption lors d'une prochaine séance du projet de règlement n° 326 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux et d'intérêt collectif ».

23-04-079

AUTORISATION DE PAIEMENT À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. POUR LE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE 2023-2024 – 9 315 \$ TAXE EN SUS

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est jointe à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour la période 2022-2024 par la résolution 22-01-023 ;

CONSIDÉRANT QUE BFL Canada risques et assurances inc. nous a fait parvenir le contrat d'assurance automobile 2023-2024 ainsi que la facture # 595406 pour le renouvellement de l'assurance automobile pour la somme de 9 315 \$, taxe sur les primes d'assurance de 9 % en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER les conditions de renouvellement présentées par BFL Canada risques et assurances inc. concernant l'assurance automobile de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024, au montant de 9 315 \$, taxe sur les primes d'assurance de 9 % en sus ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente et tout document nécessaire pour ce dossier.

23-04-080

AUTORISATION DE PAIEMENT À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. POUR LE RENOUELEMENT DES POLICES D'ASSURANCES RESPONSABILITÉS 2023-2024 – 23 354,12 \$ TAXE ET HONORAIRES INCLUS

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est jointe à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour la période 2022-2024 par la résolution 22-01-023 ;

CONSIDÉRANT QUE BFL Canada risques et assurances inc. nous a fait parvenir la facture 600273 pour la somme de 23 354,12 \$ incluant la taxe et les honoraires de courtage pour le renouvellement des polices d'assurances responsabilités 2023-2024 : primaire, excédentaire, complémentaire et administration municipale (Bloc B) ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 23 354,12 \$, taxe et honoraires de courtage inclus, à BFL Canada risques et assurances inc. pour le renouvellement des polices d'assurances responsabilités 2023-2024 ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente et tout document nécessaire pour ce dossier.

23-04-081

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, sportif et culturel ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel des projets se terminait au 1^{er} mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) demandes d'aide financière ont été déposées et que celles-ci ont été analysées par le comité de sélection :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'OCTROYER une aide financière provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) pour le volet sportif aux candidats suivants :

Volet sportif

M. Étienne Morin, 3^e secondaire

Le Tremplin, Malartic

Volet sport études (LHPS) 2022-2023 - «M15 D1»

Aide pour les frais d'entraînement, de transports, de compétitions, etc.

Montant accordé : 250 \$

M. Malik Renaud, 1^{re} secondaire

Loïc Rwigema Basketball, Montréal

Camp d'été de basketball

Aide pour les frais d'inscription, d'hébergement et de transports.

Montant accordé : 500 \$

23-04-082

DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR « LES AMANTS DU BEL ÂGE » POUR LE MAINTIEN DE L'EXEMPTION DE TAXES EN VERTU DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge » avait présenté une demande d'exemption de taxes municipales pour leur bâtiment en août 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision fait l'objet d'une révision périodique de la Commission municipale en vertu de la loi ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale demande l'opinion de la Ville à l'égard de la reconnaissance de cet organisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'INFORMER la Commission municipale que la Ville ne s'oppose pas à la révision d'exemption de taxes du Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge » de Lebel-sur-Quévillon.

23-04-083

AUTORISATION DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON À CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIVULGUE LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE LUI TRANSMET ANNUELLEMENT EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (C-6.2)* établit le caractère collectif des ressources en eau ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lebel-sur-Quévillon souscrit au caractère collectif des ressources en eau, y compris quant aux informations relatives à ses propres prélèvements ;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue ont déjà fait preuve de leadership en autorisant le gouvernement du Québec à divulguer les informations relatives à leurs prélèvements ;

CONSIDÉRANT la demande de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le gouvernement du Québec à divulguer sur demande les renseignements qu'elle lui transmet annuellement en vertu du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r.14) ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT).

23-04-084

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC M. HERVÉ DEMERS POUR LE PROJET DE TOURNAGE « EN PAYS FROID »

CONSIDÉRANT QUE M. Hervé Demers est un cinéaste et photographe québécois professionnel et que ses films, maintes fois primés, ont été présentés dans plus d'une centaine de compétitions internationales ;

CONSIDÉRANT QUE M. Hervé Demers est récipiendaire de plusieurs prix et bourses du Conseil des arts du Canada, Lauréat Radio-Canada, en plus de plusieurs nominations sur la scène internationale ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE M. Hervé Demers est à réaliser un projet de tournage « En pays froid » et que Lebel-sur-Quévillon est un lieu désigné dans le cadre de son projet ;

CONSIDÉRANT QU'une projection du court-métrage « En pays froid » sera présentée à Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un tel projet nécessite d'importants investissements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir le directeur général adjoint, à signer l'entente avec M. Hervé Demers pour le projet de tournage « En pays froid » qui prévoit le remboursement des frais d'hébergement à Lebel-sur-Quévillon, pour une somme de 6 480 \$ avant taxes.

23-04-085

APPUI À TRANSPLANT QUÉBEC ET PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2023

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec organise la semaine nationale du don d'organes et de tissus du 23 au 29 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir cette cause et de sensibiliser la population à signifier son consentement à faire un don d'organes et de tissus ;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec sollicite encore cette année l'appui de la Ville à se joindre aux efforts de sensibilisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE PROCLAMER la semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023 ;

D'APPUYER Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation pendant la semaine nationale du don d'organes et de tissus en invitant la population de Lebel-sur-Quévillon à s'informer et agir sur l'importance du don d'organes et de tissus pour la santé de toute la communauté.

23-04-086

APPUI AU CENTRE D'ENTREPRENEURSHIP NORDIQUE POUR LE PROJET D'ÉVALUATION DES BESOINS DES COMMUNAUTÉS DU NORD-DU-QUÉBEC LIÉ À UNE PRODUCTION AGRICOLE NORDIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entrepreneurship nordique (CEN) a pour mission de développer la culture entrepreneuriale dans la région Nord-du-Québec, de stimuler et promouvoir l'entrepreneuriat et de soutenir le maintien en affaires des entreprises existantes, supportant ainsi le développement socio-économique du territoire nordique ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE le CEN, en collaboration avec FaunENord et le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA), est à mettre en place un projet d'évaluation des besoins des communautés du Nord-du-Québec lié à une production agricole nordique et qu'une consultation communautaire à ce sujet se tiendra à Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QU'il existe peu d'entreprises de production bioalimentaire dans la région du Nord-du-Québec, ce qui rend plus difficile l'accès à des aliments frais, de bonne qualité et à prix abordable ;

CONSIDÉRANT QUE le CEN a déposé une demande de subvention pour ce projet au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds des régions et de la ruralité et qu'il sollicite l'appui de la Ville à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPUYER le Centre d'entrepreneurship nordique dans le cadre du projet d'évaluation des besoins des communautés du Nord-du-Québec lié à une production agricole nordique.

23-04-087

REMERCIEMENTS À LA FONDATION LABEL POUR L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE VINS ET FROMAGES 2023

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril dernier, les membres de la Fondation Lebel ont organisé une soirée-bénéfice Vins et fromages pour la campagne de financement 2023 ;

CONSIDÉRANT le franc succès de la campagne qui a permis d'amasser des fonds qui serviront à optimiser la qualité des soins et des services offerts aux patients du Centre de santé Lebel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux membres du comité organisateur de la Fondation Lebel et aux bénévoles pour l'organisation des activités de la soirée Vins et fromages 2023 et pour leur contribution et leur implication au sein de la communauté.

23-04-088

REMERCIEMENTS À SANTÉ EN NORD LABEL-SUR-QUÉVILLON/MATAGAMI POUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ CLAIR DE LUNE - RANDONNÉE AUX FLAMBEAUX

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars dernier, Santé en Nord Lebel-sur-Quévillon / Matagami du CRSSBJ a organisé une activité de Randonnée aux flambeaux au clair de lune dans le sentier de raquette du chalet de ski de fond ;

CONSIDÉRANT le franc succès de l'évènement contribuant à la promotion du plein air et de l'exercice physique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accorde une grande importance au bien-être et à la santé des familles de Lebel-sur-Quévillon ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux membres de l'organisme Santé en Nord Lebel-sur-Quévillon/Matagami pour l'organisation de la Randonnée aux flambeaux au clair de lune et pour leur contribution et leur implication au sein de la communauté.

23-04-089

**FÉLICITATIONS AUX PARTICIPANTS ET LAURÉATS DE LA FINALE RÉGIONALE DE
SECONDAIRE EN SPECTACLE**

CONSIDÉRANT QUE le 25 mars dernier a eu lieu la 24^e édition de la Finale régionale de Secondaire en spectacle à la Salle Desjardins de Lebel-sur-Quévillon qui a accueilli plus de 245 spectateurs de partout en région ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 36 jeunes de la région ont participé à la création, l'organisation et l'animation de l'évènement, dont 22 jeunes artistes qui ont offert des numéros de chants, de musique, de danse et de variétés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi lieu de remercier les intervenants qui ont encadré ces jeunes et ont contribué à la réussite de ce spectacle, dont l'ambassadrice de l'évènement, Mme Laura Buissière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations auprès de tous les participants pour leurs brillantes performances avec une mention spéciale de remerciement au comité organisateur et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de la Finale régionale de Secondaire en spectacle ;

DE SOUHAITER la meilleure des chances aux jeunes artistes qui représenteront la Baie-James lors du Rendez-vous panquébécois qui se déroulera à Laval du 1^{er} au 3 juin 2023.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mars 2023.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de mars 2023.



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mars 2023.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Deux citoyens présents dans la salle et un en vidéoconférence. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Achat de spectacles 2023 – Subvention, coûts réels
- Évolution du dossier château d'eau
- État de la route 113 et travaux du ministère
- Coop santé

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

23-04-090

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

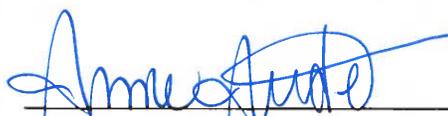
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 22.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 23-04-061 à 23-04-090 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 19^e jour du mois d'avril 2023.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

